



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épinal, le 15/04/2022

Le Système de suivi des surfaces en temps réel : une nouveauté de la Politique Agricole Commune 2023 testée en 2022

À partir de 2023, dans tous les États membres de l'Union européenne, une relation renouvelée entre l'administration et les bénéficiaires des aides agricoles de la PAC est mise en place. L'objectif est de mieux répondre aux exigences européennes en termes de suivi des exploitations agricoles, tout en accordant plus de souplesse aux exploitants.

2022, UNE ANNÉE DE TEST

L'administration et les bénéficiaires pourront tester ce nouveau système de suivi des surfaces en temps réel dès la campagne 2022, en parallèle de la campagne normale pour laquelle l'instruction, le contrôle et le paiement seront réalisés comme en 2021.

Cette année de test n'aura donc aucun impact financier sur la campagne normale mais permettra à tous de s'approprier ces nouveaux outils.

Le système de suivi des surfaces testé durant l'été 2022, c'est quoi ?

Les vérifications de la déclaration PAC, qui se fait entre le 1^{er} avril et le 16 mai 2022, seront ainsi complétées par :

- l'utilisation des images satellites qui va permettre une analyse de l'évolution des couverts grâce à l'intelligence artificielle,
- une alerte transmise à l'exploitant agricole par mail ou sms, lorsque l'analyse des images prises par satellite est non conclusive ou si une erreur de déclaration est constatée :
 - ✓ l'exploitant est alors invité à modifier sa déclaration,
 - ✓ si nécessaire, il lui sera demandé de fournir une photo géolocalisée via une application dédiée,
- des déplacements terrain si nécessaires.

Les avantages du Système de suivi des surfaces :

L'administration informe donc l'exploitant lorsqu'il y a une erreur et lui donne l'opportunité de la corriger.

Les erreurs peuvent être rectifiées sans générer de pénalités financières à condition de respecter les délais impartis.

Une meilleure information de l'exploitant sur le traitement de son dossier avant paiement.

Davantage d'échanges avec l'administration dans l'intérêt de l'exploitant.

L'APPLICATION TESTÉE DÈS LA CAMPAGNE 2022

Une application sur smartphone pour communiquer des photos géolocalisées et authentifiées de la parcelle

- mise à disposition par l'administration sur les « stores » des différents types de téléphones,
- elle guidera l'exploitant dans sa prise de photos, sur des lieux précis, puis dans la transmission des photos à l'administration,

- elle est disponible y compris hors connexion réseau téléphonique (même en « zones blanches »). Seul l'envoi des photos nécessitera une connexion (a posteriori des prises de photo/wifi à la maison par exemple).

Contact presse : DDT des Vosges

SEAF : Tél : 03-29-69-12-62 - ddt-seaf@vosges.gouv.f

Direction Départementale des Territoires des

Vosges

22 à 26 avenue Antoine Dutac - 88026 EPINAL
cedex